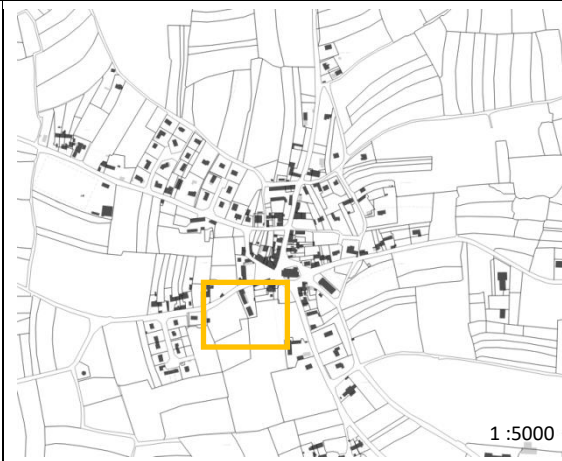
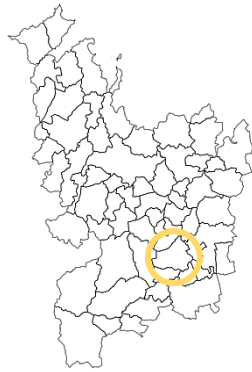


Saint-Juvat- n°308-1

Zone 1AUhp



« Rue de la Ville »

Superficie : 0.46ha

Nombre de logements
minimum : 5 (1AUhp)
12 (2AUh)

Logements locatifs sociaux
minimum : 3

Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé au Sud-Ouest du bourg, il est à proximité directe du centre-bourg et est donc stratégique.

Il est inséré entre des terres agricoles et du bâti ancien.

Il est actuellement utilisé pour de l'exploitation agricole.

Site en extension



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation **mixte**. Il pourra accueillir du logement, commerces, services et des espaces publics. Les orientations retenues sont :

- Créer un accès au nord-ouest du secteur sur la Rue de la Ville
- Créer un maillage piéton connectant le secteur vers le centre-bourg, à l'est.
- Créer un espace public intégrant un parking sur le nord du secteur.
- Un bâtiment intégrant des services publics sera construit au sein du secteur à proximité de l'école.
- Les murs de pierres situés en bordure est du secteur seront conservés.
- L'aménagement du secteur devra prendre en compte les futurs projets communaux et conserver des accès viaires aux zones 2AU adjacentes.

Légende




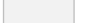



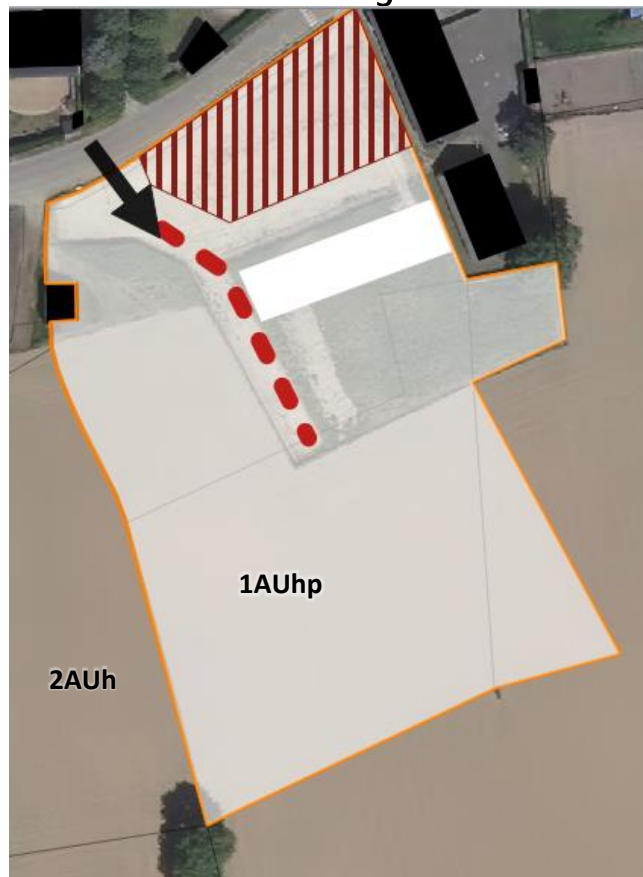
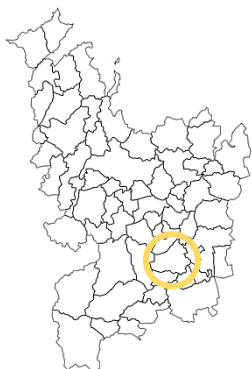
	Délimitation du secteur d'OAP		Espace public ou parking à créer
	Principe de liaison douce		Implantation du bâtiment public
	Principe d'accès groupé		Extension de la voirie à prévoir
	Tracé de la voirie		

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°308-1



Saint-Juvat- n°308-2

Zone 1AUh2



« La maison rouge »

Superficie : 0.30ha

Nombre de logements minimum : 4

Logements locatifs sociaux minimum : 0

Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé au Nord-Ouest du bourg, il est à proximité directe du centre-bourg et est donc stratégique.

Il est inséré entre des terres agricoles et du bâti ancien.

Il est actuellement utilisé pour de l'exploitation agricole.

Site en extension



Photographie du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer deux accès à l'ouest du secteur, en prenant en compte la dénivellation du terrain et la volonté de préserver la haie de chênes
- Traiter la lisière à l'est par la plantation d'une haie.

Légende






-  Délimitation du secteur d'OAP
-  Principe d'accès
-  Voies de desserte à créer
-  Lisière urbaine à traiter
-  Haie à conserver

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°308-2



OAP Densité n°308-3 « Rue du Moulin de Devant»

3 logements minimum sur le secteur d'environ 2300m², zonage UCa



OAP Densité n°308-4 « Rue de la ville Boudet»



2 logements minimum sur le secteur d'environ 1200m², zonage UCa

